



Règlement intérieur de la salle des jeunes de la maison pour tous

Ce lieu d'accueil est situé sur la commune de Sainte Juliette Sur Viaur au premier étage de la maison pour tous, place Marie Paule Grégoire. Cette salle est mise à disposition et réservée aux jeunes de la commune pour qu'ils puissent se retrouver entre eux, sans encadrement d'un adulte.

Article 1 : Qui peut utiliser cette salle

Les jeunes résidents de la commune à partir de l'année civile de leurs 11 ans jusqu'au jour de leurs 18 ans, ayant rempli le dossier d'inscription, avec l'autorisation et sous la responsabilité des parents.

Article 2 : Fréquentation de la salle

Les jeunes de la commune peuvent inviter 2 à 3 personnes non inscrites à utiliser la salle de façon exceptionnelle dans les conditions d'âge définies à l'article 1.

Article 3 : Conditions d'accès

1 – Capacité :

La salle pourra accueillir 19 personnes maximum

2- horaires :

- Hors vacances scolaires : mercredis et week-end de 9h00 à 23h00
- Vacances scolaires : tous les jours de 9h00 à 23h00

3-Accès :

Le code sera remis à chaque jeune sous condition d'avoir rempli le dossier d'inscription en mairie. Ce code pourra être modifié périodiquement.

Article 4 : Modalités d'utilisation

Dans le cadre du fonctionnement de ce local, le matériel mis à disposition pourra être utilisé en autonomie par les jeunes dans le respect des règles définies dans la charte de bon usage.

A défaut, des mesures pourront être prises par Monsieur le Maire.

Article 5 : Réservation de la salle des jeunes

La salle pourra être réservée par les jeunes de la commune pour fêter un anniversaire.

Le planning de réservations sera affiché dans la salle ou consultable sur le site de la mairie et devra être respecté

La demande de réservation s'effectuera en mairie et devra être validée par la municipalité

Article 6 : Charte de bon usage

1. Je respecte le règlement intérieur de la salle.
2. Je respecte le local et le mobilier.
3. Je prends soin du matériel mis à disposition.
4. Je range et je nettoie la salle avant de partir.
5. J'éteins la lumière et je ferme la porte en partant.
6. Je respecte les autres.
7. Je respecte le droit à l'image de chacun.
8. Je respecte la tranquillité du voisinage en limitant le bruit.
9. Je ne fume pas dans la salle.
10. Je ne consomme pas d'alcool ni stupéfiants dans la salle.
11. Je signale tout problème constaté à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle (ampoule grillée, porte défectueuse)